



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

2018-2019

PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

*Académie Supérieure de Musique de Strasbourg
Haute École des Arts du Rhin*

Musique

Annexe 1

Observations contradictoires de l'établissement



Observations relatives au rapport d'évaluation du groupe d'experts

Campagne d'accréditation 2018-2019

Nous prenons acte des conclusions suite à la venue de commission d'accréditation. Nous remercions Laurent Chassain, Corinne Schneider et Marie-Aimée Lebreton-Coquillat du temps consacré à l'examen de ce projet de mise en place d'un DNSPM Chef d'ensembles, ainsi que des observations formulées.

Ce projet permettra à l'Académie supérieure de musique – Haute école des arts du Rhin de positionner au niveau national une nouvelle formation dédiée à la direction des ensembles vocaux et instrumentaux, dont on sait qu'elle n'est que peu représentée dans notre pays.

Les qualités du projet de formation relevées ont été agréablement accueillies par l'équipe : cela témoigne de la réflexion approfondie sur la mise en œuvre de ce nouveau cursus et du potentiel de l'établissement et du territoire, riche d'ensembles instrumentaux et vocaux.

Cela étant exposé, nous souhaitons répondre à quelques-unes des observations formulées par la commission d'accréditation.

I. Sur les relations avec l'Université et la sensibilisation des étudiants à la recherche

Nous nous interrogeons sur un certain nombre de remarques formulées par la commission s'agissant du partenariat avec l'Université de Strasbourg.

D'une part les maquettes conçues en concertation avec le département de musicologie de l'Université de Strasbourg, mais également avec des enseignants de la Haute école des arts du Rhin (HEAR), ont toujours fait l'objet d'une validation unanime et ont toujours été positivement accueillies par les étudiants ainsi que l'ensemble des professeurs.

La notion de recherche n'y a jamais été inexistante puisque des cours de méthodologie sont dispensés dans le cadre de ces maquettes : ils répondent aux enjeux et aux critères de recherche attendus pour les niveaux d'études concernés. Bien entendu les musiciens, qu'ils soient enseignants ou étudiants, n'ont parfois que peu assimilé cette culture de la recherche, même si comme nous l'avons dit lors de la venue de la commission, la notion de recherche dans une pratique quelle qu'elle soit ne se théorise pas comme de la recherche universitaire classique. Il n'a pas fallu attendre que des partenariats avec des universités se créent pour que les musiciens de tout temps aient pratiqué la recherche.

Nous estimons que le partenariat avec l'Université est satisfaisant. En outre de nombreux projets dépassant le cadre des études ont été menés de longue date avec l'Université et perdurent à ce jour : la collaboration entre le Laboratoire d'excellence « Groupe de Recherches Expérimentales sur l'Acte Musical » (LaBex Gream) de l'Université et des enseignants de la HEAR, la convention tripartite signée entre l'Institut de Recherche et

Coordination Acoustique/Musique (Ircam), la HEAR et l'Université en sont des exemples le travail particulièrement constructif sur les modalités de mise en œuvre du mémoire de master, ouvrant désormais la possibilité à deux formes de travaux de mémoire différents en sont des exemples.

Nous regrettons que n'apparaissent pas dans ce rapport les quelques difficultés rencontrées par l'Académie et dont l'équipe de direction a fait part à la commission en particulier sur la pertinence des contenus de certains cours universitaires et des modalités d'évaluation. Nous déplorons surtout l'absence d'un débat contradictoire sur la qualité du partenariat Académie-Université. Nous ne partageons pas le constat d'un repli sur soi de l'Académie, bien au contraire. La coopération avec l'Université s'est renforcée ces dernières années : elle se poursuit notamment dans le cadre d'une mission DRAC/Université avec la collaboration entre Grazia Giacco, Maître de conférence HDR, directrice adjointe de l'Ecole Doctorale des Humanités et Marie-Eve Thallinger, Conseillère aux études supérieure pour le Diplôme d'État. L'objet de cette mission verra les liens Université/HEAR encore se renforcer dans les prochaines années.

Concernant le Master, une évolution significative au profit des étudiants et de leur projet professionnel a pu se mettre en place pour l'année en cours en rééquilibrant les travaux « pratiques » et « théoriques » à l'image des Conservatoires supérieurs et Universités européennes. Cette nouvelle dynamique a permis d'entrevoir à court terme la mise en place d'un doctorat d'interprète, en lien avec l'Ecole Doctorale de l'Université et la Musikhochschule de Freiburg.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce fructueux partenariat mené avec l'Université de Strasbourg même si nous déplorons parfois l'attitude de l'une ou l'autre personne au sein du département de musicologie à notre rencontre.

Enfin, nous nous interrogeons sur la place que pourraient occuper des artistes-enseignants d'établissements supérieurs du spectacle vivant, pratiquant la scène, au sein de commissions d'accréditation des diplômes universitaires ?

II. Sur la validation des acquis antérieurs (VAE)

La mise en place de la VAE nécessiterait la création de deux postes à temps plein. Elle ne saurait être mise en œuvre au sein de la HEAR, du fait de moyens financiers et matériels (locaux) insuffisants. Un projet de convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure des Arts de Lorraine (ESAL), notamment en terme de VAE et de formation continue, a été adressée par l'Académie à la directrice du Pôle musique et danse qui l'a accueilli favorablement. Le projet de convention est en cours d'étude par l'ESAL et devrait être entériné prochainement.

III. Sur l'observatoire pour l'insertion professionnelle

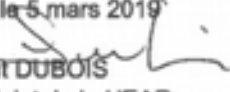
Nous pensons qu'il serait pertinent d'envisager une mutualisation de cette mission au niveau national. L'Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène (Anescas), consciente de l'enjeu, s'est emparée de la réflexion et a érigé un groupe de travail dédié qui sera piloté entre-autre par Gilles Oltz, Conseiller aux études supérieures de l'Académie en charge du DNSPM et du Master.

IV. Sur l'auto-évaluation

Nous nous interrogeons sur le point suivant : en quoi un retour au succès contrasté d'un questionnaire d'auto-évaluation témoignerait de « l'isolement de chacun et du manque d'intérêt collectif aux débats et aux réflexions pédagogiques, artistiques et musicales eu sein de l'établissement », tel que la commission l'a écrit en son rapport ?

En ce sens nous souhaitons réaffirmer que l'équipe pédagogique et les étudiants s'intéressent à la vie de l'établissement, en témoignent les comptes-rendus des commissions pédagogiques de l'Académie, du conseil pédagogique commun musique-arts plastiques de la HEAR, ou encore des commissions de vie étudiante, ainsi que le dernier rapport d'habilitation rédigé par la commission en 2018, suite à sa rencontre avec l'équipe pédagogique et les étudiants.

Strasbourg le 5 mars 2019


Vincent DUBOIS

Directeur-adjoint de la HEAR

Directeur de l'Académie supérieure de musique de
Strasbourg

Annexe 2

Observations complémentaires du groupe d'experts

Le groupe d'experts n'a pas souhaité formuler d'observations complémentaires.

* *

*